

## LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Un des principaux objectifs recherchés dans l'élaboration du Document Général d'Orientations consiste, en référence à l'approfondissement de l'analyse de l'accidentologie par enjeu, à définir des orientations d'actions les mieux adaptées au contexte local.

Ces orientations d'actions doivent permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et de les impliquer fortement dans la définition d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière ainsi que dans la conception des projets.

Une orientation d'actions relative à un enjeu déterminé doit pouvoir se décliner, sur la période du DGO 2018-2022, en matière d'actions dans le cadre du PDASR.

Elle doit permettre à des acteurs de se sentir concernés et de répondre à la question « pourquoi faire cette action ? »

Elle fixe donc l'objectif général des actions qui en découlent et ne doit pas être confondue avec les actions proprement dites.

Les orientations d'actions ont été recherchées dans l'optique de couvrir l'ensemble du champ des leviers mobilisables : amélioration de la connaissance, infrastructure, éducation, sensibilisation, formation, information, contrôle et sanction.

Les orientations d'actions doivent permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et les impliquer fortement dans la définition d'un programme pluriannuel de lutte contre l'insécurité routière.

## 1) Enjeu RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS

Axe directeur	Orientations d'actions
Diagnostiquer les risques au sein de la structure employeuse	<p>Évaluer le risque routier en trajet domicile-travail et en trajet professionnel.</p> <p>Promouvoir la réalisation de diagnostics de l'accidentalité par entreprise ou secteur d'entreprises pour détecter d'éventuels problèmes.</p>
Sensibiliser les employeurs et les employés	<p>Sensibiliser sur les liens entre risque routier et organisation du temps de travail (horaires de début et fin de journée, respect de contraintes horaires pour certains métiers).</p> <p>Sensibiliser les employeurs à mettre en place des formations, des actions et des informations de sécurité routière à leurs employés.</p> <p>Sensibiliser au respect des règles en matière de conduite (respect des limitations de vitesses, bannissement de l'usage des distracteurs, temps de conduite).</p> <p>Sensibiliser au contrôle de l'équipement des véhicules de service et de fonction.</p>
Organiser des actions et promouvoir le management de la prévention	<p>Développer un réseau de référents sécurité routière en entreprise et les former aux risques routiers professionnels.</p> <p>Promouvoir les formations et les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et dans les administrations.</p> <p>Rappeler aux employeurs leurs obligations et leurs responsabilités.</p> <p>Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels (risque routier, comportements, addictions, vitesse).</p>

## 2) Enjeu ADDICTIONS

Axe directeur	Orientations d'actions
Informer et sensibiliser en rappelant les règles	<p>Améliorer la communication, en l'adaptant à la cible et en exploitant le média le plus approprié suivant le public visé.</p> <p>Renforcer la prise de conscience du risque : rappeler les règles concernant l'alcool et les stupéfiants et celles concernant la conduite après en avoir consommé (communiquer sur le pourquoi des règles et sanctions applicables).</p> <p>Valoriser le conducteur sobre.</p> <p>Lutter contre les idées reçues, les idées erronées concernant les produits psychoactifs, la façon de les éliminer et la résistance à leurs effets.</p>
Sensibiliser et former les acteurs en contact avec les consommateurs	<p>Mobiliser les restaurateurs, les exploitants de lieux festifs et les organisateurs de soirées festives (particuliers, établissements, associations, ...) sur les risques liés à l'alcool/stupéfiants au volant et chez le piéton.</p> <p>Augmenter le niveau de connaissance des acteurs de la sécurité routière et des encadrants (scolaires, entreprises, collectivités, ...).</p> <p>S'assurer du respect de la réglementation applicable à l'égard des établissements vendant de l'alcool, notamment l'obligation de mise à disposition d'un éthylotest.</p> <p>Accompagner le développement du recours à l'éthylotest anti-démarrage à titre administratif ou judiciaire.</p>

### 3) Enjeu JEUNES

Axe directeur	Orientations d'actions
Accentuer la prévention en renouvelant le discours auprès des jeunes	<p>Utiliser le levier des parents dans la promotion des messages de prévention.</p> <p>Augmenter l'impact des actions de prévention par une plus forte médiatisation.</p> <p>Mettre l'accent sur les conduites et comportements à risques : agir sur les conduites addictives, l'usage des distracteurs au volant, la pratique des vitesses excessives, le respect des règles de circulation, le port de la ceinture.</p> <p>Promouvoir les actions montées par les pairs, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple).</p>
Intégrer la sécurité routière dans la culture des organisateurs, animateurs qui sont au contact fréquent avec les jeunes	<p>Recenser les structures accueillant des jeunes (écoles, associations sportives, culturelles ...).</p> <p>Identifier les actions menées par les différents intervenants, les capitaliser et en assurer la promotion.</p> <p>Renforcer la prise en compte de l'éducation à la sécurité routière dans le milieu scolaire (mobilisation des référents en établissements scolaires ou en CFA).</p> <p>Éclairer les partenaires sur la réglementation s'appliquant plus particulièrement aux plus jeunes (usage des engins de déplacement personnel avec ou sans moteur, vélo, deux roues, permis probatoire, ...).</p>

#### 4) Enjeu SENIORS

Axe directeur	Orientations d'actions
Sensibiliser, conseiller les seniors sur les contrôles sur leur état de santé	<p>Sensibiliser sur la prise de conscience par les seniors de leurs limites dans l'acte de conduire au-delà d'un certain âge.</p> <p>Former les seniors sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite.</p> <p>Favoriser la mobilité en transport en commun, y compris en milieu rural.</p> <p>Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite.</p>
Sensibiliser le réseau des partenaires intervenant auprès des seniors aux questions de sécurité routière	<p>Recenser les acteurs et partenaires amenés à côtoyer un public senior dans le cadre de leurs activités (aides à domicile, animateurs de clubs seniors)</p> <p>Mobiliser le réseau des intervenants auprès du public senior à communiquer sur les messages de prévention les concernant.</p> <p>Développer des stages de sensibilisation dédiés aux seniors, et les rendre incitatifs à la suite d'un accident ou/et d'une infraction grave.</p>

## 5) Enjeu DEUX-ROUES MOTORISES

Axe directeur	Orientations d'actions
Sensibiliser les gestionnaires de voirie sur les risques spécifiques aux usagers de 2RM	<p>Intégrer un volet « risque 2RM » dans les dossiers d'exploitation sous chantier.</p> <p>Prendre en compte l'évolution des systèmes d'information pour communiquer sur les zones de danger temporaire (opérations de gravillonnage par exemple).</p>
Amplifier les actions 2RM en lien avec réseau des partenaires (motocistes, forces de l'ordre, associations)	<p>Travailler avec les structures professionnelles et associatives à poursuivre le développement d'un partenariat préventif.</p> <p>Sensibiliser les conducteurs peu expérimentés quel que soit leur âge (usager novice, reprise de la moto aux beaux jours).</p>
Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant un 2RM et leur gravité	<p>Rappeler l'importance du respect des règles de conduite par les usagers de 2RM : port des équipements, usage du téléphone en conduisant, respect des limitations de vitesse, adaptation des trajectoires en fonction de l'environnement traversé.</p> <p>Sensibiliser les usagers (automobilistes, utilitaires, poids lourds) à la vulnérabilité particulière des 2RM : attention particulière à porter dans l'acte de conduite (usage des clignotants, vérification des angles morts, prise en compte des distances d'arrêt).</p>

## 6) Enjeu PARTAGE DE LA VOIRIE

Axe directeur	Orientations d'actions
Communiquer sur les aménagements concourant à l'apaisement des vitesses	<p>Former, informer les élus et les concepteurs routiers sur ces aménagements (zones de rencontres, zones 30, aménagements en agglomération).</p> <p>Informer et sensibiliser les usagers sur ces aménagements.</p> <p>Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire.</p> <p>Optimiser et simplifier la lisibilité de la signalisation routière.</p> <p>Adapter les entrées d'agglomérations à l'environnement afin de rendre les limitations de vitesses lisibles et efficaces.</p>
Promouvoir l'éco-conduite (conduite apaisée) et les modes alternatifs	<p>Communiquer sur l'aspect illusoire des gains de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus avec une vitesse excessive.</p> <p>Rappeler les règles du code de la route aux usagers et sensibiliser aux conséquences du non-respect de ces règles.</p>
Sensibiliser à l'usage en sécurité des modes alternatifs (modes doux, modes partagés)	<p>Communiquer sur l'usage en sécurité des modes de transports alternatifs : rappeler les règles du code de la route, l'importance du « voir et être vu » en particulier pour les piétons et cyclistes.</p> <p>Renforcer les actions de prévention et de contrôle chez les cyclistes (comportements, équipements).</p>